

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PIZAY****Séance du Lundi 23 février 2026**

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de Votants : 12 (dont 1 pouvoir)

**Étaient présents** : Mesdames AVOSCAN Brigitte, BARRO Carole, COCHET Aurélie, LORIZ Isabelle, PANNETIER Jocelyne et Messieurs DECATOR Mathieu, FOURMY Samuel, JOSSERAND Jean-Michel, LEBLANC Bruno, GRIMAND Marc, Philippe POIRSON

**Étaient excusés** : M CHABERT Nicolas (donne pouvoir à Mme PANNETIER Jocelyne), M. BRUN Vincent

**Étaient absents** : M. GAGNEUX Jean-Louis et Mme POTHIN Martine

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil : Mme BARRO Carole a obtenu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Objet : Demande de rétrocession à la commune d'une parcelle par M. Pierre GARD**

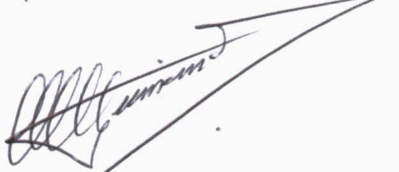
Monsieur l'Adjoint au Maire expose au conseil municipal que le 02 février 2026, Monsieur Pierre GARD propose de rétrocéder à la commune une parcelle cadastrée A 1813, surface 129 m<sup>2</sup>, sis chemin de la Coupe, VC n° 1, 01120 PIZAY, dont il est propriétaire.

Lors de sa séance ordinaire, le Conseil municipal a étudié la proposition de rétrocession

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :****DECIDE :**

- **D'APPROUVER** la rétrocession de la parcelle cadastrée, A 1813, surface 129 m<sup>2</sup>, sis chemin de la Coupe, VC n° 1, 01120 PIZAY, à l'euro symbolique à la commune de PIZAY
  
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou toute personne s'y substituant, à mener toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette cession aux conditions fixées ci-avant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdit.  
Copie certifiée conforme à l'original.



Délibération rendue exécutoire le : 26/02/26  
Après affichage et publication du : 26/02/26  
Le Maire, Marc GRIMAND

Le Maire,  
Marc GRIMAND

